

## Procès-verbal du Conseil Municipal du 16/09/2022

Le 16/09/2022, à 19h30, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie, sous la présidence de M. FILZ Roland, maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 5

Date de convocation : 09/09/2022

Étaient présents : Mmes BALZ Noémie, GUION Denise, HALLEUR Cécile, OTTOGALLI - GILLES Karine et M. FILZ Roland

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

A été nommée comme **secrétaire de séance**: Mme GUION Denise

### 1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 27 juin 2022

Les conseillers arrêtent le procès-verbal de la séance du 27 juin 2022.

Il est rappelé que depuis la réforme de la publicité des actes au 1<sup>er</sup> juillet dernier, le compte-rendu du conseil municipal est remplacé par le procès-verbal du conseil municipal. Ce procès-verbal est diffusé après son adoption au commencement de la séance suivante du conseil municipal.

### 2 - Amortissement du compteur d'eau installé au réservoir d'Eygluy

Le maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune a dû faire installer un compteur d'eau au réservoir d'Eygluy afin de se mettre en conformité avec la réglementation. Ce compteur permettra de pouvoir comptabiliser les pertes sur le réseau (fuites, ...). Le coût de l'installation de ce compteur s'est élevé à 1 340.47 euros TTC. Cette participation fait l'objet d'un amortissement obligatoire dont la durée doit être fixée par le Conseil Municipal. Le maire propose d'amortir cet achat en un an, sur l'année 2022.

Le conseil municipal décide de fixer à 1 an la durée de l'amortissement de l'acquisition du compteur à compter de l'année 2022.

### 3 - Décision modificative au budget : amortissement de l'installation d'un compteur d'eau au réservoir d'Eygluy

Le budget doit être modifié pour pouvoir mandater l'amortissement du compteur d'eau installé au réservoir d'Eygluy. Il est proposé la modification suivante :

section de fonctionnement – Dépenses – article (chapitre)	section d'investissement- Recettes- article (chapitre)
681 (chapitre 042) : Dot.aux amort. : +1 340.47 €	28158 (chapitre 040) Autres install. : + 1 340.47 €
6162 (011) Assurance Dommage ouvrage : -1340,47€	1321 (chapitre 13) État : - 1 340,47 €

#### **4 - CCVD : rapport de la commission locale d'évaluation du transfert des charges sur le transfert du gymnase de Loriol à la CCVD**

Monsieur le Maire explique que le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée a délibéré sur le transfert du gymnase et du dojo situés à Loriol.

Ce transfert, conformément aux textes en vigueur, a fait l'objet d'analyses par la commission locale d'évaluation du transfert de charges (C.L.E.C.T.). La mission de cette commission intercommunale est d'évaluer le coût de chaque transfert.

La commission s'est réunie le 01/06/2022 et a approuvé un rapport d'évaluation. Celui-ci a conclu favorablement au transfert de charges et à un transfert de ressources d'un montant de 50 000 €.

Après avoir pris connaissance de la délibération de la Communauté de Communes du Val de Drôme et du rapport de la CLECT annexé à la délibération,

Le conseil municipal approuve ce rapport de la CLECT concernant le transfert du gymnase et du dojo situés à Loriol à la CCVD pour un montant de 50 000 euros.

#### **5 - Contrat groupe d'assurance du personnel**

Le Maire présente la possibilité d'adhérer à un contrat de groupe pour l'assurance du personnel via le Centre de Gestion de la Drôme. Compte tenu du prochain départ à la retraite des deux agents techniques, les conseillers décident de ne pas renouveler l'adhésion à un contrat de groupe d'assurance statutaire.

#### **6 - Mise en sécurité de la terrasse du Merly et reprise du bassin de la fontaine aux Crapauds**

Le maire rappelle la demande de plusieurs habitants de sécuriser la terrasse du Merly. Il précise également que le bassin de la fontaine aux Crapauds sera remis en état à cette occasion.

La commune a sollicité des entreprises pour réaliser ces travaux. Le maire précise que ces travaux pourront être subventionnés par le Département.

Les conseillers municipaux approuvent le devis de l'entreprise Jean François Faure pour un montant de 4 741,63 euros HT, 5 689,96 euros TTC. Une demande de subvention sera déposée auprès du Conseil départemental.

#### **8 - Remboursement de frais engagés par la 2ème adjointe**

Le maire expose que Mme Karine Ottogalli-Gilles a dû engager des dépenses personnelles pour le pot de la commune. Ces achats s'élèvent à 72.10 euros TTC. Le maire propose de rembourser cette somme à Mme Karine Ottogalli-Gilles.

Les conseillers municipaux approuvent le remboursement des 72,10 euros à Mme Ottogalli-Gilles.

#### **9 - Niveau des sources d'eau**

Depuis le 4 juillet, la commune déclare auprès de l'Agence Régionale de Santé chaque mois le relevé hebdomadaire du débit des 4 sources en service. Ceci permet d'anticiper d'éventuelles difficultés d'approvisionnement en eau potable.

#### **10 - Eau de baignade**

Le maire rappelle que sur le territoire de la commune, la baignade est libre, non interdite et non aménagée. Ainsi la commune n'est pas tenue de procéder à une signalisation ou à une surveillance ni du public ni de la qualité de l'eau.

La déclaration d'une zone de baignade auprès de l'Agence de l'Eau implique des analyses régulières de la qualité des eaux sur la période printemps/été. Elle entraîne également l'application des directives européennes sur la gestion des eaux de baignade.

Madame Noémie Blaz expose qu'une réflexion est en-cours pour la gestion de l'eau.

### **11 - Employés communaux**

Nos deux agents en charge de l'entretien de la commune partiront en retraite au début de l'année prochaine.

### **12 - Travaux de voirie**

En vue de la réfection du chemin des Villards, des devis sont en-cours. Un premier devis estime les travaux à 34 606,80 euros TTC pour reprendre 300 mètres du chemin.

La reprise des chemins de Véronne et du Granjon sont également à l'étude.

### **13 - Travaux Salle des Fêtes**

La peinture de la salle des fêtes a été effectuée par cinq jeunes de 16 à 18 ans de Loriol encadrés par deux éducatrices dans le cadre de chantiers éducatifs. ("prévention jeunesse Loriol"). Merci à eux !

Les élus souhaiteraient y organiser des expositions temporaires.

Un local technique, mitoyen à la salle, va prochainement être construit.

### **14 – Cimetière d'Eygluy**

Les travaux de réfection des grilles du cimetière d'Eygluy seront également réalisés dans le cadre de chantiers éducatifs de Loriol.

### **15 - Compte-rendu des réunions**

**\*Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire** : l'équipe manque de bénévoles pour assurer un complément de surveillance lors du transport dans le car et lors des temps de cantine.

**\*Plan Local d'Urbanisme Intercommunal** : des ateliers de zonage de la commune sont en-cours.

### **\*Réunion avec le Syndicat départemental de Télévision du 12 septembre 2022**

Les communes de la vallée de la Gervanne ont enfin pu rencontrer le Bureau du SDTV (Syndicat Départemental de Télévision). Nos communes sollicitaient un rendez vous depuis des années afin de clarifier le montant des sommes qui nous était demandé de la part de ce syndicat dont l'existence légale soulevait des interrogations. Des discussions sont en cours.

**\*Réunion ADN du 9 septembre 22** : Le déploiement du réseau public de fibre optique à la maison (FTTH) vient d'être lancé sur notre commune. Il est piloté par le Syndicat mixte ADN (Ardèche Drôme Numérique) et la Communauté de communes du Val de Drôme en Biovallée. Une première phase d'études démarre et va durer entre 15 à 18 mois environ. Puis la phase de travaux durera de 6 à 9 mois pour une ouverture commerciale prévue en 2025. Les habitants recevront prochainement par mail, tout un dossier de présentation.

### **16 - Questions diverses**

Les festivités de cet été se sont bien déroulées : le 9 juillet, les 50 ans du jumelage des villages d'Eygluy et d'Escoulin ont eu lieu à Escoulin ; le 6 août le Bec Pointu a organisé son marché artisanal à Escoulin et le 15 août, Art et Culture en Gervanne a organisé un spectacle de rue à Eygluy.

Prochaine réunion du conseil municipal le vendredi 21 octobre à 18 heures.

La séance est levée à 21h30.

La secrétaire de séance

Le Maire

Denise Guion

Roland Filz